



Édito

Le marché électricité CAHPP, où en sommes-nous ?

Le premier constat est positif et des économies substantielles ont été constatées :

- de -2 à -22 % avec la mise en place de contrats de fourniture de l'électricité dans le cadre de nos groupements d'achats pour des établissements ayant eu auparavant recours à l'EJP. Ils ont pu bénéficier des offres concurrentielles sur les primes fixes et le montant variable de rémunération du Mwh ;
- de -4 et -8 % (en complément du prix de la fourniture électrique) par la mise en place de contrats sur la maîtrise de la consommation électrique dans le cadre de la maintenance multi-technique des installations thermiques et frigorifiques.



Nous persévérons notre action sur les groupements d'achats, il vous suffit de nous adresser un mandat sans engagement de votre part, et gratuit si vous êtes intéressé.

Vous êtes à la recherche de l'optimisation de votre consommation électrique ? Nous sommes à votre disposition pour analyser votre demande et vous apporter les solutions les plus appropriées avec l'évaluation du retour sur investissement.

Contact :

Service Biomédical & technique
Tél. 01 55 33 60 83
Mail : materiel@cahpp.fr

Dans le précédent *En Bref*, j'annonçais les profonds projets d'évolution de notre société et l'espoir que je mettais dans une organisation porteuse pour l'avenir avec une approche économique la plus proche possible de nos établissements adhérents actifs de la CAHPP.

Si cette hypothèse est réaliste, c'est grâce aux efforts de gestion consentis par les administrateurs sortants qui se sont battus pour permettre à la CAHPP d'être leader dans le monde des centrales d'achats autant que du référencement et du conseil en management. Ce conseil d'administration a terminé son mandat fin septembre et je dois en premier exprimer ma reconnaissance pour sa confiance et la représentativité qu'il a développé dans notre milieu si proche de ce monde hospitalier.

Cela a été loin d'être simple car les embûches furent nombreuses et comme toujours, la réussite de notre centrale n'a pas été sans éveiller des appétits autour de nous, voire le sentiment que ce que la CAHPP faisait devait être facile puisque nous avions évolué chaque année dans un sens favorable. Ô combien de vocations ont dès lors fait leur apparition !

Vous qui êtes dirigeants d'entreprise ne savez que trop que les choses ne sont pas aussi simples et qu'il faut chaque minute innover, évoluer, grandir, faire face aux réalités en adoptant en permanence des règles adaptées.

A ce jour, je pense pouvoir dire que c'est grâce à ce climat sérieux que nous avons pu fin septembre mettre en place un nouveau CA de 17 membres qui regroupe non seulement certains anciens administrateurs en renouvellement mais encore de nouveaux élus que *En Bref* vous présentera ainsi que dans notre site internet.

Ce nouveau CA représente des chefs d'entreprises, groupes régionaux ou groupes nationaux, établissements indépendants issus de toutes nos composantes, Présidents de mouvements sociaux et sanitaires essentiels dans notre pays, cliniques MCO, SSR, medico-sociaux, services et prestataires, personnes âgées et handicaps ... Il est prêt à faire face avec pragmatisme et autorité à la mise en place de projets aussi proches que possibles des problèmes journaliers que nous vivons, que vous vivez chaque jour, que j'ai vécu pendant une longue carrière à la tête d'établissements et de groupes dont je crois connaître les besoins et pourquoi pas les tourments.

Ce CA a déjà été saisi d'un projet d'établissement ambitieux pour la CAHPP, en 3 volets :

- . un volet Développement avec une direction dont les objectifs sont entièrement dirigés vers un service encore meilleur, évolutif, large dans ses attendus, présent sur le terrain, neuf dans ses projets ;
- . un volet Négociations et marchés qui tiendra compte en permanence de vos avis et pour cela nous consultons les établissements pour adapter notre politique économique, la rendre adaptée, travailler sur le coût mais aussi sur la qualité ;
- . un volet Développement informatique dédié aux besoins des établissements et à la définition de modules entraînant pour chacun une forte connaissance des différents marchés auxquels nous sommes confrontés, à la nécessaire dématérialisation, à la mise en place de clignotants et de mesures facilitatrices des travaux de vos collaborateurs.

Cet ensemble s'appuiera sur un réseau commercial et d'experts dont la présence sur le terrain sera essentielle et d'auditeurs de hauts niveaux dans TOUS nos métiers.

Enfin, il s'agira comme nous nous y sommes engagés, de consacrer nos efforts budgétaires à la satisfaction de nos mandants.

Avec notre CA, notre nouveau Directeur Général Opérationnel promu au 1^{er} Octobre, nos directeurs de départements, nos collaborateurs extrêmement motivés, nous allons gagner ce nouveau pari, AVEC VOUS et POUR VOUS, la CAHPP est votre maison, elle VOUS APPARTIENT et nous sommes convaincus du travail capital que nous allons entreprendre ensemble.

Yvon Bertel Venezia
PDG de la CAHPP



Nouveau design de nos catalogues en ligne au 1^{er} octobre 2015
Une plaquette d'utilisation est à votre disposition.

La CAHPP et le DPC : Parlons-en !

La CAHPP a déposé son dossier de demande d'agrément et est en attente de la décision de l'OGDPC.

Pour autant, la CAHPP a déjà mis en place depuis quelques mois des modules de formation DPC par des organismes professionnels extérieurs agréés DPC. Deux thèmes sont déjà en marche pour répondre à vos besoins :

- "Comprendre et mettre en œuvre la pharmacie clinique", à laquelle une vingtaine de personnes ont participé le 26 juin dernier.
- "Maîtrise des risques et performance de la stérilisation":
 - . Aix-en-Provence, le 2 novembre 2015,
 - . Paris, le 25 novembre 2015,
 - . Lyon, le 2 décembre 2015.

Nous réfléchissons avec votre aide à d'autres formats agréés DPC qui s'adresseront aussi aux IDE et Pharmaciens ...

Nous vous tiendrons au courant par le biais de nos supports de communication : newsletter En Bref, invitations à nos réunions, site internet www.cahpp.fr notre newsletter En Bref...

Contact :
Richard Audigier
Tél. 01 55 33 60 75
Mail : raudigier@cahpp.fr

Interview de Sami Frank Rifaï

Directeur Général Opérationnel



Ecririez-vous sur le fronton de la CAHPP : au service de l'adhérent ?

Absolument ! Le service au client, puis le service au patient et aujourd'hui le service à l'adhérent sont inscrits dans mon ADN professionnel. Désormais au poste de directeur général opérationnel, je m'inscris toujours dans cette démarche exigeante d'écoute et de réponse en direction des interlocuteurs qui sont la justification de notre existence, c'est-à-dire pour ce qui concerne la CAHPP, les adhérents.

Dans le secteur hôtelier où j'ai œuvré de nombreuses années, le curseur de la qualité des services au client est placé très haut. Dans les établissements de santé privés que j'ai dirigés durant une décennie, garantir une qualité et sécurité optimales des soins adressés aux patients, commande outre un management musclé, une écoute des équipes et des patients, et une capacité rapide de réponse adaptée. J'ajoute que l'environnement hôtelier participe également au recouvrement de la santé.

Enfin, je me suis engagé dans la création et le développement du syndicat FHP-MCO afin de pouvoir agir précisément en amont car les établissements de santé privés sont insuffisamment reconnus par les politiques et très contraints par des tutelles. Aujourd'hui, je connais bien les enjeux des établissements de santé et c'est cette expertise et ce sens du service que je suis heureux de mettre à la disposition de la CAHPP et de ses adhérents.

Comment se réorganise la gouvernance de la CAHPP depuis votre nomination ?

Je suis convaincu que notre complicité avec Yvon Bertel Venezia, PDG est un atout fort pour les adhérents. Le PDG avec les administrateurs impulsent la stratégie de la CAHPP que je m'emploie à mettre en musique. Un attelage solide et réactif entre PDG et DGO !

Nous avons tous cette volonté, stratégique d'une part et opérationnelle d'autre part de coller aux réelles problématiques des établissements de santé. Je m'inscris dans la continuité de cette forte culture d'entreprise de la CAHPP.

Quelle est votre vision de l'environnement actuel des établissements de santé ?

L'environnement économique est devenu très tendu. Les établissements de santé connaissent des difficultés croissantes à conserver le cap dans cet environnement extrêmement chahuté. Les managers n'ont aucune visibilité sur leur chiffre d'affaires et découvrent leurs tarifs au 1^{er} mars pour l'année en cours. Les tutelles gouvernent à très court terme. La CAHPP a déjà depuis plusieurs années pris la mesure de ces contraintes et s'adapte en permanence. En ce sens, nous aménageons en flux quasi continu de nouveaux services. Enfin, la CAHPP se rapproche des fédérations hospitalières pour anticiper au mieux l'avenir de ses adhérents et œuvrer en amont comme en aval.

Evolution marché télévision : Arrêt diffusion norme MPEG-2 et généralisation norme MPEG-4

L'Agence Nationale des Fréquences a annoncé la date de l'arrêt de l'utilisation du MPEG-2 au profit du MPEG-4 : le passage au tout MPEG-4 se déroulera dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, soit dans moins d'un an.

Aujourd'hui, la bande des 700 MHz est utilisée pour la diffusion des services de la télévision numérique terrestre (TNT), télévision reçue par une antenne râteau.

Son transfert implique une évolution des normes de la TNT, avec l'arrêt de la norme MPEG-2 et la généralisation de la norme MPEG-4, plus récente et plus efficace, qui utilise moins de fréquences pour diffuser le même nombre de chaînes.

Cette norme existe déjà et a été introduite pour la diffusion des chaînes en haute définition (HD) et de toutes les chaînes payantes (HD ou définition standard).

Contact : Souriya Allaoui - 01 55 33 60 95 - sallaoui@cahpp.fr



La loi de modernisation du système de santé : ses impacts sur les ARS/établissements privés

Le 1^{er} octobre s'est tenue à Paris la première réunion d'une tournée organisée par la CAHPP sur l'épineux sujet des relations entre ARS et établissements privés sanitaires ou médico-sociaux à la lumière du projet de loi en discussion au Sénat sur la modernisation du système de santé .

Les points clés de ce texte ont longuement été analysés qu'il s'agisse de la structuration du premier recours et de son effet sur l'aval des établissements ou de la place donnée à la Démocratie sanitaire dans la conduite des politiques de santé en région .

Mais le sujet qui a donné lieu aux échanges les plus nourris entre participants a bien été le fil rouge de la réflexion proposée par les intervenants " s'ancrer dans les territoires, s'imposer dans son environnement ". GHT , GCS , gradation de l'offre par un maillage territorial , Communautés Professionnelles territoriales de Santé ont alimenté les discussions animées entre établissements sanitaires et médico-sociaux .

L'ensemble des participants s'est déclaré très intéressé par ces débats et les apports de cette formation, au point qu'à l'unanimité, il la recommanderait !

Mme Marie-Renée Babel, précédemment DGA de l'ARS Ile-de-France
M. Alain Coulomb, ancien directeur de l'HAS

Rejoignez la commission HAD de la CAHPP

Depuis sa création en septembre 2014, la Commission Nationale HAD de la CAHPP s'est réunie plusieurs fois permettant de mettre en avant l'intérêt des échanges, du partage d'expérience et de l'optimisation des achats. A chaque fois, une quinzaine d'adhérents ont discuté de leurs activités, de leurs problématiques et des solutions mises en place ou à apporter. La Commission a également permis de déterminer des paniers de DM pouvant faire l'objet de marchés d'engagement. Une consultation est d'ailleurs en cours auprès des fournisseurs pour mettre en place un marché "Pansements complexes" et un autre "Incontinence".

Contact :
Emilie Baude
Tél. 01 55 33 60 98
Mail : ebaude@cahpp.fr

Info pratique

Vous ne connaissez pas L'ADiph (Association pour le Développement de l'Internet en Pharmacie) ? C'est le réseau des pharmaciens sur internet.

En vous connectant sur <http://www.adiph.org/> vous avez accès à des aides et informations utiles dans votre pratique professionnelle au quotidien (documents de travail partagés par des collègues, foire aux questions via des listes de discussion, annonces emplois, informations réglementaires...).



Offre Prévoyance et frais de santé 2016 : maintien des taux de cotisation.

Depuis plus de 10 ans, la CAHPP propose à ses adhérents des conditions compétitives de prévoyance complémentaire couvrant les risques d'incapacité, d'invalidité et de décès des personnels cadres et non cadres.

Ces conditions s'inscrivent dans une volonté de pérennité pour la plus grande sérénité de nos adhérents.

Pour l'année 2016, la CAHPP et COLLECTEAM (filiale de VERSPIEREN) ont pu négocier auprès des assureurs un maintien des taux de cotisation prévoyance.

Par ailleurs et afin de vous accompagner dans la gestion des problématiques liées au régime des frais de santé, la CAHPP vous propose l'offre de COLLECTEAM.

Contact :
COLLECTEAM - 02 36 56 00 00

L'Adhérent au cœur du dispositif CAHPP

Dans le numéro précédent d'En Bref, nous vous annoncions la création de notre service "Relation Adhérents".

Ce nouveau service s'accompagne d'une nouvelle plateforme de réception d'appels.

Proximité, fiabilité et réactivité sont les caractéristiques de cette plateforme qui vous apporte :

- une réponse rapide,
- une écoute active,
- une solution d'expert.

Un spécialiste répondra à vos demandes en moins de 12 heures.

Découvrez l'équipe dédiée à votre service en visitant notre site www.cahpp.fr onglet "Nos services", rubrique "Relations Adhérents".

Lits médicalisés, une prestation CAHPP

Pensez à nous consulter pour la passation de vos marchés publics de fournitures de matériel médical.

La Résidence Renée Marion à Roybon (38), établissement du secteur public, a récemment confié à la CAHPP son marché de lits médicalisés.

Cet accompagnement s'est organisé en deux temps :

- le service Biomédical a rédigé le cahier des charges en fonction des besoins exprimés par l'établissement,
- le service Marchés Publics a écrit le règlement de consultation et a effectué les publications aux journaux officiels.

L'analyse des offres s'est basée sur trois critères : l'avis esthétique des utilisateurs, la valeur technique et le prix des équipements qui ont permis de présélectionner trois fournisseurs pour la mise en place d'essais matériel. Ensuite un questionnaire d'évaluation des lits a été transmis à l'établissement et enfin le service Biomédical a entrepris des négociations auprès des fournisseurs.

Suite à un dernier rapport d'analyse selon les trois mêmes critères que ci-dessus, le fournisseur Wissner-Bosserhoff a remporté le marché.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez obtenir notre conseil concernant l'achat de votre matériel conformément au Code de Marché Public ou à l'Ordonnance de 2005.



Marchés Publics : la CAHPP dans les starting block

L'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Née de la transposition des directives 2014/24 UE et 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 concernant la passation des marchés publics, l'Ordonnance n° 2015-899 s'applique désormais à tous les pouvoirs adjudicateurs soumis aujourd'hui au Code des marchés publics ou l'Ordonnance du 6 juin 2005 ainsi qu'aux établissements privés qui n'entrent pas dans la définition d'un "pouvoir adjudicateur" mais qui bénéficient d'une subvention de 50 % émanant d'une structure soumise aux marchés publics.

Son objectif est de supprimer la dualité législative existante entre les structures soumises au Code des marchés publics et à l'Ordonnance du 6 juin 2005.

L'ordonnance entrera en vigueur courant avril 2016, mais elle s'appliquera aux marchés publics ainsi qu'aux contrats pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 1^{er} janvier 2016.

Contact :
Département Marchés publics et PNL
Tél. 01 55 33 54 32 / 01 55 33 61 01
Mail : contact-public@cahpp.fr

Le n° 9 d'Onconews est paru

L'actualité en Oncologie cette année a fait la part belle à l'immunothérapie, nous abordons les principales avancées thérapeutiques avec ces nouveaux protocoles.

Vous trouverez également dans ce nouveau numéro la mise à jour du tableau récapitulatif des stabilités des molécules de chimiothérapies : connaître la stabilité des molécules après reconstitution ou dilution permet de répondre aux critères de Bonnes Pratiques de Préparation (BPP) et de dégager des pistes d'économies de médicaments cytotoxiques. Dans la même optique de respect des BPP, nous éditons le Guide de pratique clinique de prise en charge des extravasations associées aux traitements antinéoplasiques, publié par nos amis et confrères canadiens en 2014. Une synthèse pratique des molécules responsables de nécroses, antidotes et attitude à adopter en cas d'extravasation vous est proposée.

L'interview du Dr Benoît Lefranc, a été recueillie au CHRU de La Rochelle : concepteur et utilisateur au titre de site bêta-testeur de la solution DrugCam®, il nous donne sa vision de cette solution numérique de contrôle des préparations de chimiothérapie.

Au sommaire également :

- les systèmes clos de reconstitution des préparations de chimiothérapies,
- les modalités de financement des ATU et notamment le cas du Nivolumab dans les indications retenues par la HAS,
- la Recommandation Temporaire d'Utilisation (RTU) d'AVASTIN® pour le traitement de la forme néovasculaire de la dégénérescence maculaire liée à l'âge : tout ce qu'il faut savoir pour mettre en place cette activité.

L'équipe Pharmacie et DM de la CAHPP ... Toujours plus d'expertise, des solutions innovantes et de sécurisation des pratiques au service des usagers.

Pour télécharger Onconews et le guide, www.cahpp.fr rubrique Publications

Contact :

Sandra Petit
Tél. 01 55 33 60 73
Mail : spetit@cahpp.fr

La vie de nos adhérents

Développement durable : de réelles économies

L'Institut Saint-Pierre, hôpital pour Enfants du Languedoc Roussillon, situé à Palavas-les-Flots (34250) fait figure de pionnier en matière de développement durable. Il est, en effet, depuis 3 ans déjà, labellisé "EMAS Europe".

Les efforts entrepris dans le cadre de cette labellisation ont permis de réduire fortement l'impact environnemental de l'établissement notamment des consommations énergétiques : -19 % pour la consommation électrique, -45 % pour la consommation en gaz, - 12 % pour l'eau et de mettre en place de nouvelles politiques en matière d'achats éco-responsables, d'amélioration de la qualité de vie au travail.

De plus, l'Institut Saint-Pierre est novateur dans la mise en place d'un projet de transport groupé de ses patients qui a permis de diminuer de 700 000 km les kilomètres parcourus par les transports sanitaires.

Enfin, un projet de panneaux solaires pour réchauffer les bassins de rééducation fonctionnelle, est en étude, ainsi que la mise en place d'une pompe à chaleur géothermie fonctionnant à l'eau de mer, pour climatiser l'ensemble des locaux de l'hôpital pour enfants.

Cette démarche a aussi apporté une dynamique auprès des enfants pris en charge par l'hôpital, à travers des apprentissages dispensés à l'école de l'institut ainsi qu'à travers de nombreuses animations.

Les membres du personnel de l'institut ont eux aussi été convaincus de l'engagement "EMAS", puisque au-delà de la mise en pratique des procédures à l'hôpital, ils les adoptent dans leur sphère privée.

Contact : Marie-Anne SPORTES - 04 67 07 76 25 - sportes.m@institut-st-pierre.fr



Chers adhérents,

En Bref : vecteur d'échanges d'expériences entre vous.

Cette rubrique vous appartient, n'hésitez pas à nous adresser vos actualités et vos succès illustrant la pertinence de la prise en charge du SECTEUR PRIVE.



Le développement durable, levier d'innovation dans l'accompagnement des personnes

L'insertion dans la société est la première considération des personnes âgées quand on les interroge. Seulement, c'est une réponse qui a beaucoup de mal à s'affirmer dans un cadre normatif de gestion du risque. La loi et les règlements imposent déjà, et imposeront encore plus demain, de s'engager dans des démarches porteuses d'avenir. Dans cet univers très normalisé, le Développement Durable devient un espace de créativité, une formidable opportunité de valoriser les talents, les acteurs formés et même de redonner du sens aux métiers de l'accompagnement.

Événement de clôture d'une recherche-action de 26 mois nommée ADD'AGE (Action Développement Durable au service du grand Âge), portée par la FNA-QPA et soutenue par la CNSA et l'AGIRC-ARRCO, les Assises Générations Durables vont être le lieu des rendus et des préconisations concrètes pour générer de la curiosité, ouvrir de nouvelles perspectives de stratégies budgétaires dans un contexte économique tendu, et susciter de nouvelles pratiques

Les résultats significatifs obtenus par les 15 sites pilotes expérimentateurs de la démarche ADD'AGE, et les enseignements tirés des travaux scientifiques menés par l'Université Lyon 1 pour le compte d'ADD'AGE, font la démonstration que le Développement Durable est un véritable outil de performance et d'efficience, avec un triple retour sur investissement en terme d'économies, de qualité lorsque l'économie est redéployée, et d'image

Pour en savoir plus et vous inscrire, rendez-vous sur : www.assises-generations-durables.fr

Une polyclinique Développement durable

Polyclinique St Roch, Montpellier : une politique éco-énergétique et de développement durable.



La polyclinique St Roch est labellisée EMAS* (certification européenne en développement durable) depuis 2013. Seulement quinze établissements français ont obtenu cette certification au référentiel très exigeant : réduction de gaz à effet de serre, qualité de l'air intérieur, gaspillage alimentaire, valorisation des déchets, intégration d'une politique RSE...

Elle était récemment saluée dans la presse pour le recyclage en salons de jardin et jouets des nourettes (biberons destinés aux nouveaux nés) utilisées au service maternité.

Dans cinq mois la polyclinique St Roch aménagera dans de nouveaux locaux au sein d'un éco-quartier (figurant au palmarès national 2011). Il deviendra alors le premier établissement français de santé privé éco-responsable.

Les prescriptions techniques du cahier des charges initial ont été surpassées. La polyclinique St Roch s'est focalisée sur :

- la production d'eau chaude sanitaire qui utilise une énergie renouvelable issue du retraitement des déchets ménagers et biodéchets grâce au procédé de méthanisation,
- la production de froid renouvelable qui est produite par une nouvelle technologie par absorption,
- les dispositions techniques du bâtiment qui bénéficie d'une éco-conception tant la construction que sur le choix des matériaux et sur ses fonctionnalités,
- l'utilisation de l'eau en circuit fermé avec récupération pour les autoclaves,
- le nettoyage des locaux par des nettoyeurs vapeur,
- les effluents,
- le traitement de l'air assuré par une VMC double flux,
- les types de revêtement de finition,
- les déchets.

*Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

Contact : Alain Lorente, référent DD - 04 67 61 88 71 - a.lorente@cl-st-roch.fr

Faire un don de confiance

L'association l'Ordre de Malte est adhérente de la CAHPP depuis juillet 2002.

Portée par les valeurs chrétiennes, sa vocation est d'accueillir et de secourir les plus faibles, sans distinction d'origine ou de religion.

Son action s'inscrit dans 3 registres :

- la solidarité,
- les secours,
- la santé.



Le contexte international, marqué par l'augmentation des populations vulnérables et la précarité décuple les besoins de moyens humains, logistiques et financiers.

Pour soutenir l'Ordre de Malte :

<http://www.ordredemaltefrance.org/nous-soutenir-benevolat-don-partenariat.html>

Pour tout don de votre matériel médical inutilisé : Site Logistique et Etablissement Pharmaceutique de l'Ordre de Malte France - 1, rue Abel Gance 78150 Bois d'Arcy
Tél : 01 30 52 02 43 ou 06 19 05 14 84

En Bref n° 54 - Octobre 2015

Edition CAHPP tirée à 3800 exemplaires

Directeur de publication : Yvon BERTEL VENEZIA

Rédacteur en chef : François GAUTIER

*CAHPP - 20-22 rue Richer 75009 - Paris
Tel : 01 55 33 60 00 - www.cahpp.fr*